

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**22 AVRIL 2020**

**Note: Selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, le conseil est autorisé à siéger à huis clos et les membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.**

Tous les membres du conseil de la MRC de Témiscamingue siègent par visioconférence.

**PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Ville-Marie, au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, le **MERCREDI 22 AVRIL 2020, à 19 h 58**, à laquelle :**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Guy Abel	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Gérald Charron	, maire de Laforce
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M <sup>me</sup> Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M <sup>me</sup> Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny
M <sup>me</sup> Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de la Ville de Témiscaming
M. Michel Roy	, maire de la Ville de Ville-Marie
M <sup>me</sup> Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENCE DE :**

M<sup>me</sup> Claire Bolduc , préfète de la MRCT

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement
M <sup>me</sup> Monia Jacques	, directrice à l'aménagement et au développement du territoire
M <sup>me</sup> Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M. Chaibou Achirou	, directeur à la gestion du territoire

M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière  
M<sup>me</sup> Catherine Drolet-Marchand, coordonnatrice aux communications et de la promotion du territoire

**N. B. :** Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30 à 19 h 57.

**04-20-159**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 58 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par M. Guy Abel  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**04-20-160**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2020.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2020 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Marco Dénomme  
appuyé par M. Maurice Laverdière  
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**Information**

**MOT DE LA PRÉFÈTE.**

Madame Bolduc salue le leadership des membres du conseil face à la pandémie liée à la Covid-19 et à leur sérénité devant les mesures devant être appliquées, pour respecter les directives gouvernementales. Les élus et les employés, tant des municipalités locales que de la MRC, s'impliquent avec grande sagesse face à leurs responsabilités et leur mandat envers la population témiscamienne.

**Information**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, le conseil est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance.

**Information**

**SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE – PROJET ONIMIKI.**

Les actions liées à ce dossier avaient été retardées et ont été reprises la semaine dernière. En effet, le Premier Ministre ayant annoncé l'importance de relancer l'économie, par des projets d'infrastructures d'envergure, le projet Onimiki s'inscrit très bien dans cette vision.

En raison de la pandémie de la Covid-19, la tournée de consultations auprès de la population, prévue au printemps, a été repensée, en raison des mesures sanitaires qui s'appliquent. Une approche révisée est actuellement en développement, nous sommes toujours appuyés par la firme Tact Conseils, pour réaliser une consultation citoyenne, sous une nouvelle formule.

Cette discussion entraîne des réflexions sur d'autres enjeux. Des membres du conseil soulignent l'importance de relancer d'autres dossiers, vu le contexte actuel, comme le projet d'incinération des matières résiduelles, qui permettrait, par la récupération de l'énergie, de mettre en place des serres visant à favoriser la production et la vente de produits locaux. La relance pour l'accès à un abattoir doit aussi être dans les priorités, afin de rapprocher les produits du consommateur, toujours dans une vision d'achat local. De même, la relance de ces dossiers nécessiterait probablement l'embauche de ressource dédiée, ces mêmes ressources pouvant être financées par les nouvelles enveloppes issues du Fonds Régions et Ruralité (FRR).

Finalement, Mme Bolduc annonce que le lac-à-l'épaule du conseil de la MRC, prévu le 2 mai prochain, est reporté à une date ultérieure.

**Information**

**SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LA CONNECTIVITÉ (TÉLÉPHONIE MOBILE ET INTERNET HAUTE VITESSE).**

Les membres du conseil prennent acte de la correspondance de la municipalité de Kipawa, à l'égard de leur préoccupation quant à la desserte déficiente de la tour cellulaire, dans leur secteur, construite à l'automne 2019, via le projet Mobile AT.

La préfète est déjà en discussion avec un représentant de Bell, afin de voir comment les secteurs non ou mal desservis, par le projet Mobile AT, pourront s'inscrire dans une nouvelle phase de déploiement, après la fin de ce projet. Elle souligne également qu'elle participera à une séance du comité permanent des finances du Canada, ce vendredi, 24 avril. Cette audience a pour objectif de vérifier la pertinence et la validité, dans les milieux, quant à la réponse du gouvernement fédéral avec à la crise pandémique actuelle. À cet égard, Mme Bolduc réitérera l'importance d'un accès fiable et indéniable, pour l'ensemble de la population, à des services Internet haute vitesse et à la téléphonie cellulaire.

M. Young va attendre l'échange de Mme Bolduc avec Bell. Il considère important de régler les problèmes de la desserte sur leur territoire, et il rappelle l'importance de ces services auprès des citoyens, surtout en temps de crise comme vécue actuellement.

**Information** **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU TÉMISCAMINGUE.**

Considérant la pandémie actuelle et ses répercussions, les travaux ont été suspendus pour la Planification stratégique du Témiscamingue.

**Information** **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - SERVICES DE PROXIMITÉ.**

Devant la situation actuelle, la proximité des services qui constitue une des grandes priorités de la MRC pour l'année, va devenir le grand chantier de travail de la MRC, au cours des prochains mois. Ça ne concerne pas uniquement les services marchands, mais comme souligné précédemment, l'accès aux services essentiels, tels l'Internet haute vitesse, la téléphonie cellulaire, sont désormais des incontournables. Ce dossier sera d'ailleurs spécifiquement traité lors d'une rencontre de travail des membres du conseil, notamment sur l'importance de bien accompagner le territoire dans la mise en place de ce chantier.

**Information** **ENJEU PONCTUEL: CRISE DE LA COVID-19: IMPACTS POUR LES MUNICIPALITÉS LOCALES.**

Les municipalités locales sont invitées à documenter les pertes de revenus et les dépenses supplémentaires reliées à la pandémie liées à la Covid-19, que ce soit les pertes de loyer pour la location de salles municipales, les salaires des employés municipaux, la perte de productivité. Les enjeux ou impacts reliés au ralentissement du soutien accordé par les ministères ou le traitement des dossiers, par les organismes gouvernementaux, doivent aussi être inclus. Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation réfléchit actuellement à des mesures qui pourraient être mises en place pour soutenir les municipalités, car à ce stade-ci, aucune mesure financière gouvernementale n'est attribuable au milieu municipal.

**Information** **ENJEU PONCTUEL: NOUVELLE INFRASTRUCTURE AQUATIQUE.**

Aucune intervention réalisée depuis le 10 mars dernier, en raison de la pandémie liée à la Covid-19. Les travaux du comité reprendront sous peu.

**04-20-161** **ENJEU PONCTUEL: LES MÉDIAS LOCAUX.**

**CONSIDÉRANT** l'importance des médias locaux pendant la Covid-19 qui diffusent des informations essentielles auprès de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** l'importance de l'information locale, de la qualité de l'information et du rôle important joué par le journal, la radio ou la télévision communautaire dans une communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** les médias locaux sont généralement appuyés de professionnels de l'information qui traitent de sujets touchant les lecteurs de chez nous;

**CONSIDÉRANT** les impacts que de tels médias peuvent avoir en gestion de crise;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M<sup>me</sup> Isabelle Coderre  
et résolu unanimement

- **DE DÉCLARER** l'apport indéniable des médias locaux comme outils essentiels de communication auprès de la population du Témiscamingue.
- **DE DÉCLARER** la nécessité des médias locaux en tout temps pour traiter d'enjeux locaux avec la population locale, et de façon cruciale et particulière en situation d'urgence ou de pandémie.
- **DE DÉCLARER** l'utilité publique et de sécurité des médias locaux comme lien privilégié de communication et d'échanges avec la population du Témiscamingue.
- **DE RÉITÉRER** l'appui de la MRC de Témiscamingue auprès des médias locaux.

04-20-162

**LOI VISANT PRINCIPALEMENT À INSTITUER LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES ET INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES DU QUÉBEC: DEMANDE DE SUSPENSION.**

---

**CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de loi 37 le 20 février 2020 par l'Assemblée nationale "*Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques du Québec*" confère au président du Conseil du trésor le pouvoir de déterminer les biens et les services pour lesquels le recours au Centre devient obligatoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue soulignait lors de la période de consultations qu'une telle centralisation des pouvoirs restreint les responsabilités actuellement dévolues aux dirigeants des institutions concernées dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** cette orientation réduira l'accès des PME de l'Abitibi-Témiscamingue aux marchés publics;

**CONSIDÉRANT QUE** les PME sont le cœur de toute diversification économique et permettent aux régions ressources une plus grande résilience en période de ralentissement économique;

**CONSIDÉRANT QUE** les approvisionnements gouvernementaux atteignent un montant de 9 milliards de dollars par année (soit environ 2,15 % du PIB nominal de la province);

**CONSIDÉRANT QUE** les achats du gouvernement du Québec constituent en soit un segment important de l'économie;

**CONSIDÉRANT** la reconnaissance et l'importance accordée par les autorités politiques à l'achat local en cette période de pandémie afin de mieux soutenir les économies locales et régionales;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue juge que l'adoption de la loi 37 s'inscrit dans une logique strictement comptable incompatible avec le développement économique local et régional;

**CONSIDÉRANT QUE** la plus grande cohérence des orientations et décisions du gouvernement est requise et nécessaire en cette période de pandémie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Vincent Gingras  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyne Ash  
et résolu unanimement

- **DE RECOMMANDER** au ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor la suspension de la Loi visant principalement à instituer le centre d'acquisitions gouvernementales et infrastructures technologiques Québec.

**04-20-163**

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES -  
RECOMMANDATION DU COMITÉ DU GAMME POUR  
ACCEPTATION DES PROJETS AU VOLET 1 « MUNICIPALITÉ  
LOCALE ET ORGANISMES ».**

---

M<sup>me</sup> Véronic Beaulé, agente de développement à la MRCT et responsable de la gestion des volets du FDT, assiste à la rencontre et présente les projets recommandés par le comité du GAMME pour le Volet 1-Municipalité et Organisme – 1<sup>e</sup> appel de projet.

Budget disponible au Volet 1 pour 2020 – 1<sup>e</sup> appel de projets :  
400 000 \$

Pour l'appel de projet se terminant le 17 février 2020, 9 projets ont été déposés, tous recevables et ayant été analysés. Les demandes financières étaient de 275 740 \$ pour des coûts de projets totalisant 1 039 773 \$.

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité GAMME;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Alexandre Binette  
appuyé par M. André Pâquet  
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne les 8 projets recommandés par le comité du GAMME pour le Volet 1-Municipalité et Organisme – 1<sup>e</sup> appel de projet du FDT 2020, représentant un investissement total de 192 917 \$ réparti comme suit :

- Municipalité de Rémigny pur un montant de 30 000 \$
- Ville de Belleterre pur un montant de 22 404 \$
- Municipalité de Laverlochère-Angliers pour un montant de 11 918 \$
- Comité municipal de Laniel pour un montant de 20 395 \$
- Municipalité de Latulipe-et-Gaboury pour un montant de 30 000 \$
- Municipalité de Moffet pour un montant de 30 000 \$
- Magasin Devlin 2009 pur un montant de 30 000 \$
- Municipalité de Lorrainville pour un montant de 18 200 \$

**04-20-164**

**OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LA PÉRIODE DÉBUTANT LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2020 ET SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a compétence en matière d'évaluation foncière à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de services en matière d'évaluation foncière liant la MRC avec son prestataire de service actuel vient à échéance en date du 30 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative d'informatique municipale, coopérative de solidarité, faisant affaire sous la dénomination « FQM – Évaluation foncière » (ci-après : « **FQM – Évaluation foncière** »), offre, notamment, des services en matière d'évaluation foncière et qu'elle a déposé une offre de service à action partagée à cet effet auprès de la MRC en date du 26 mars 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service ainsi soumise par FQM – Évaluation foncière rencontre les besoins de la MRC ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu d'un arrêté ministériel émis le 11 juillet 2018 en vertu de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cité et villes* (L.R.Q., Ch. C-19), FQM – Évaluation foncière a été désigné comme étant un organisme assujetti aux articles 573 à 573.3.4 de cette loi, faisant en sorte que les dispositions relatives aux appels d'offres publics ne s'appliquent pas à l'égard du contrat de service à intervenir entre FQM – Évaluation foncière et la MRC conformément à l'article 938 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., Ch. C-27.1) ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- **QUE** Madame Claire Bolduc, préfète et Madame Lyne Gironne, directrice générale-secrétaire-trésorière, soient autorisées à signer, pour le compte de la MRC de Témiscamingue ce contrat à intervenir ou tout document s'y rapportant, et qu'elles soient autorisées à accomplir toute formalité découlant de ce contrat.

- **QUE** les frais reliés à ce mandat, soit inclus à même le budget annuel de fonctionnement du service d'évaluation.

**Information**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.**

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

**04-20-165**

**DEMANDE DE MODIFICATION AU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.**

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) met en place une grande réforme sur l'autorisation des projets qui ont un impact sur l'environnement. Désormais, le ministère se concentrera davantage sur les projets qui présentent un risque élevé pour l'environnement. Les projets qui présentent un faible risque pour l'environnement seront exemptés d'obtenir une autorisation du ministère. Il existera 4 catégories :

Niveaux de risque pour l'environnement	Mécanismes d'encadrement
Élevé	Étude par le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE)
Modéré	Autorisation du ministère
Faible	Déclaration de conformité
Négligeable	Exemption

**ATTENDU QUE** parallèlement à cette réforme administrative, le ministère a déposé un projet de règlement sur la valorisation des matières résiduelles. Il porte sur la réutilisation des matières résiduelles et à quels mécanismes d'encadrement, ils sont soumis. Le ministère reçoit les commentaires jusqu'au 19 mai 2020. Ce projet de règlement sur les matières résiduelles crée 4 catégories de projets où des matériaux issus de matières résiduelles pourront être utilisés (en fonction de leur degré de contamination) :

- Catégorie 1 : abrasifs routiers, terrassement résidentiel, d'école ou de garderie, aménagement paysager
- Catégorie 2 : terrassement d'un terrain commercial ou industriel, piste cyclable, chemin de ferme, mur antibruit, dépôt à neige
- Catégorie 3 : Stationnement, terrain d'entreposage industriel
- Catégorie 4 : fondation de route

Dans ce cas, l'utilisation des matières résiduelles est exemptée de l'obligation d'obtenir une autorisation du ministère.

**ATTENDU QUE**, depuis 2010, la MRC fait des démarches pour mettre en place un incinérateur pour traiter les matières résiduelles localement et ainsi réduire leur coût élevé de transport vers le lieu d'enfouissement de Rouyn-Noranda et que le ministère de l'Environnement est au courant de ce projet depuis plusieurs années;

**ATTENDU QUE**, lors d'une mission en Europe, en 2014, les représentants de la MRC ont constaté que les cendres des incinérateurs étaient réutilisées dans les travaux publics, en particulier, les routes;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. André Pâquet  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, d'inclure les cendres provenant des incinérateurs, dans les usages identifiés dans la 4<sup>e</sup> catégorie de l'article 19 du projet de règlement concernant la valorisation des matières résiduelles.

#### **04-20-166**

#### **DEMANDE DE MODIFICATION AU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ENFOUISSEMENT ET L'INCINÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.**

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est en consultation (jusqu'au 19 mai 2020) sur une modification du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles. Ce règlement encadre l'établissement et l'exploitation des incinérateurs;

**ATTENDU QUE**, depuis 2010, la MRC fait des démarches pour mettre en place un incinérateur pour traiter les matières résiduelles localement et ainsi réduire leur coût élevé de transport vers le lieu d'enfouissement de Rouyn-Noranda et que le ministère de l'Environnement est au courant de ce projet depuis plusieurs années. L'incinérateur envisagé par la MRC ne se situe pas en pleine ville comme en Europe, mais au milieu de la forêt, à environ 1 kilomètre de la première maison, ce qui réduit de beaucoup les nuisances pour le voisinage;

**ATTENDU QUE**, lors d'une mission en Europe, en 2014, les représentants de la MRC ont constaté que les intrants et les extrants de ces incinérateurs étaient entreposés à l'extérieur, en prenant les moyens nécessaires pour ne pas contaminer l'environnement. L'entreposage extérieur diminue de beaucoup les investissements nécessaires à l'établissement d'un incinérateur. Au niveau des extrants, un incinérateur produit 2 types de résidus : les **cendres volantes** qui sont captées par un filtre et réutilisées dans la fabrication du béton et les **cendres de grille** (mâchefer) qui se déposent au fond de l'incinérateur et qui peuvent être réutilisées comme remblai ou couche de fond des routes;

**ATTENDU QUE**, lors de la mission en Europe (2014), les représentants de la MRC ont constaté que les cendres volantes étaient mises en sac et entreposées à l'extérieur sur une plateforme étanche, sans générer d'odeurs, ni de dispersion;

**ATTENDU QUE**, lors de la mission en Europe (2014), les représentants de la MRC ont constaté que les cendres de grille étaient entreposées à l'extérieur, sans générer d'odeurs ni de dispersion. Les cendres de grille étaient placées sur une dalle étanche et les lixiviats étaient récupérés. L'entreposage extérieur dure de 6 à 10 mois. La pluie permet d'oxyder et d'épurer les cendres et de les rendre aptes à une valorisation. A contrario, l'entreposage intérieur des cendres ne permet pas la décontamination, mais condamne les cendres à être enfouies, ce qui va à l'encontre des orientations du ministère (enfouissement plutôt que valorisation). Enfin, pour l'exploitant de l'incinérateur, les coûts d'enfouissement sont supérieurs aux coûts de valorisation;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Gérald Charron  
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de modifier l'article 124 du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles pour permettre l'entreposage extérieur des intrants et des extrants des incinérateurs.

#### **Information**

#### **BILAN GMR.**

---

Le conseil de la MRC prend acte du Bilan de gestion des matières résiduelles démontrant les quantités de résidus ayant pris le chemin de l'enfouissement et les matières ayant été récupérées, et ce, pour l'année 2019.

#### **04-20-167**

#### **TRADUCTION DES DOCUMENTS EN VERSION ANGLAISE.**

---

**CONSIDÉRANT** l'importance de bien communiquer en cette période pandémique;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue et les municipalités locales ont une partie de la population qui est anglophone et qu'ils desservent cette population avec diligence;

**CONSIDÉRANT** les échanges et le partage des informations avec les communautés autochtones;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Nicol Gervais  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **DE POURSUIVRE** la traduction de différents documents, tels les communiqués de presse et autre outil stratégique, visant à bien informer l'entièreté de la population témiscamienne, en ce temps de Covid-19.

**Information      SUIVI – COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC.**

Les membres du conseil de la MRC prennent acte du procès-verbal de la séance extraordinaire de mars du comité administratif de la MRC et de la séance ordinaire du 8 avril 2020.

**Information      AFFAIRES MUNICIPALES: OUVERTURE DES RAMPES DE MISE À L'EAU.**

Les élus se concertent quant à l'accès des rampes de mise à l'eau et à l'ouverture des marinas. Différentes actions seront mises en place au cours des prochaines semaines pour donner accès à ces infrastructures auprès de la population, tout en indiquant clairement l'obligation du respect des règles sanitaires. Les rampes seront donc accessibles mais sans services.

**Information      AFFAIRES NOUVELLES : CAS DE COVID-19.**

Des témiscamien (nes) vivent des situations de stigmatisation. M<sup>me</sup> Bolduc rappelle que ces personnes, qui ont été atteintes de la Covid-19 et qui sont maintenant guéries, peuvent participer à l'immunité communautaire, un incontournable pour éventuellement, vivre un retour normal de notre quotidien.

**04-20-168      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par M. Gérald Charron  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochain conseil de la MRC : 20 mai 2020**

Il est 21 h 37.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.**

